



L'Éditorial de Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière, daté du mercredi 20 octobre 2010

Une détermination qui ne se dément pas

Les manifestations du samedi 16 octobre ont été globalement du même niveau que ce qui est comparable, à savoir celles du samedi 2 octobre 2010. Celles du 19 octobre ont été au même niveau que le 12 octobre: 3,5 millions de manifestants.

Cela montre une détermination qui ne se dément pas, une grande majorité de la population rejetant le projet gouvernemental sur les retraites et réclamant une autre réforme.

Rien du côté des pouvoirs publics, qui demeurent arc-boutés sur un projet à destination des marchés financiers et à vocation politique.

Du côté de la mobilisation, il faut signaler l'entrée des lycéens et étudiants dans le mouvement, à l'appel de leurs organisations. Après nous avoir accusés d'avoir appelé les jeunes à descendre dans la rue - ce qui bien entendu est faux -, le gouvernement a détourné ses coups vers l'opposition politique. Mais il est clair que les jeunes n'apprécient guère, à juste titre, d'être accusés d'être manipulés.

Il faut également souligner divers mouvements de grèves reconductibles ou de blocage avec l'implication de syndicats et structures FO, que nous soutenons bien entendu comme l'a décidé notre Comité confédéral national.

À ce point du mouvement, il faut rappeler que la responsabilité des confédérations, de manière unitaire, serait d'appeler ensemble à 24 heures de grève pour coordonner et unifier le mouvement. Ce qui, pour le moment, ne recueille pas l'accord majoritaire des autres syndicats, hormis la CFTC lors de la dernière réunion des syndicats.

Selon quelques médias, certaines organisations syndicales s'interrogeraient sur la poursuite du mouvement une fois la «réforme» votée par le Parlement. Ce serait, paraît-il, une question de démocratie.

Autant nous ne contestons pas le rôle du Parlement, autant nous n'avons pas à accepter une loi d'austérité pour les salariés et futurs salariés.

Quand les amendements sont annoncés et écrits à l'Élysée, quand le Parlement accepte des marges de manœuvre très réduites, l'équilibre des pouvoirs, une des bases de la démocratie, n'est pas respecté.

C'est non seulement le droit des salariés de contester cette loi, c'est aussi un devoir. Une chose est sûre : quoi qu'il arrive, in fine, les traces laissées seront profondes.